

LE DEVOIR

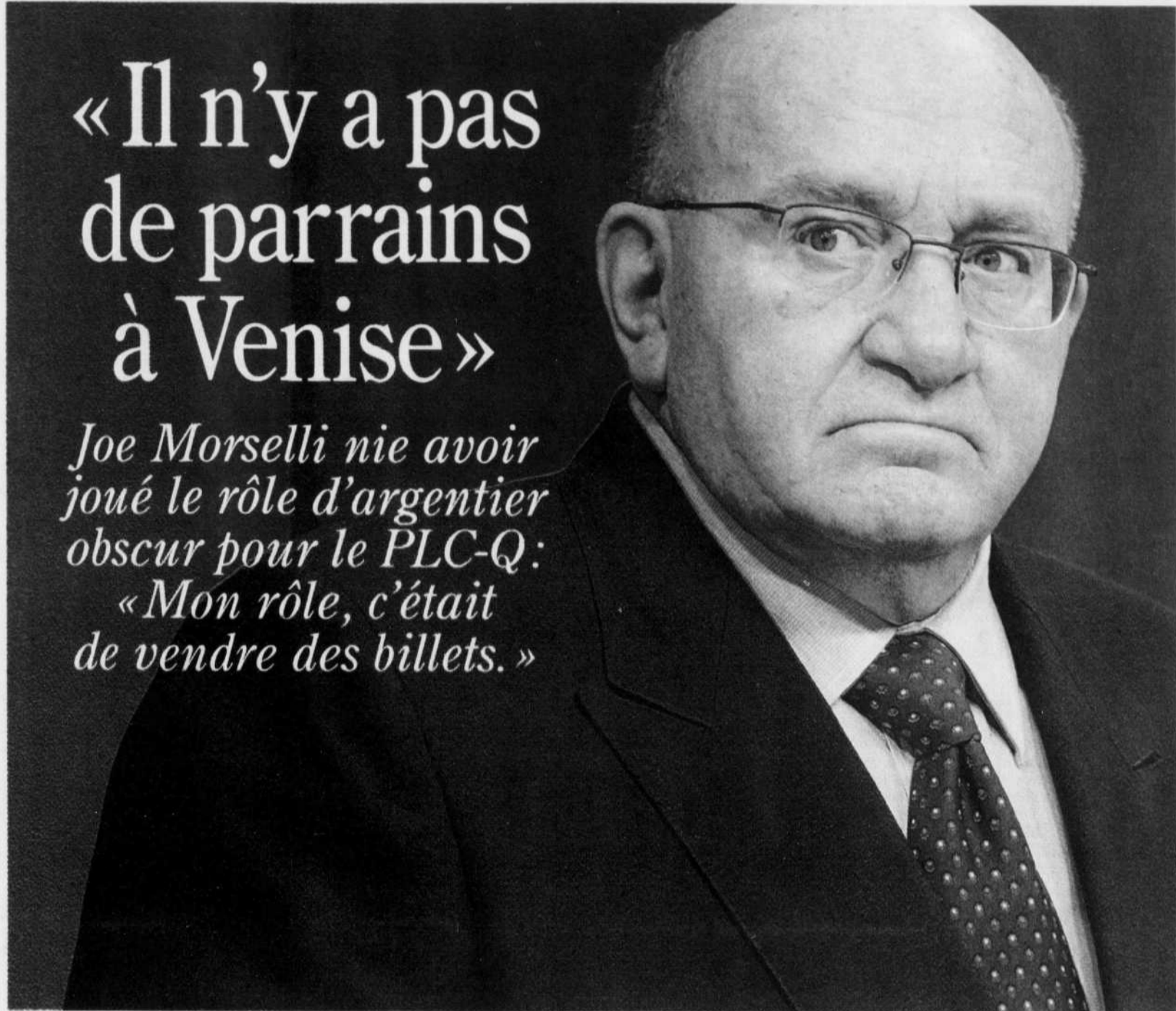
Vol. XCVI N° 117

LE VENDREDI 27 MAI 2005

87c + TAXES = 1\$

« Il n'y a pas de parrains à Venise »

Joe Morselli nie avoir joué le rôle d'argentier obscur pour le PLC-Q: « Mon rôle, c'était de vendre des billets. »



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

« Quand on allait rencontrer un candidat dans son petit local d'élection [...], je vous assure que la chose la plus bienvenue, c'était toujours un petit montant de cash pour payer les différents pizzas, beignes, cafés, pour les bénévoles », a dit Joe Morselli hier.

BRIAN MYLES

Attablé au restaurant Chez Frank, Joe Morselli a fait bombance avec presque tous les publicitaires impliqués dans le scandale des commandites en sa qualité de vice-président de la commission des finances du PLC-Q — un titre fictif — sans jamais exiger d'eux des contributions substantielles pour renflouer un parti au bord du gouffre.

Claude Boulay, Jean Brault et Jacques Corriveau ont tous eu l'honneur d'être invités Chez Frank par M. Morselli et de passer un bon moment en son agréable compagnie. A en croire le témoignage de M. Morselli devant la commission Gomery, son rôle

s'est limité à vendre des billets pour les cocktails et autres modestes activités de financement du parti. « J'ai rencontré toutes ou presque toutes les compagnies de communication, toujours au même endroit, Chez Frank. C'était surtout pour budgéter l'année et voir de quelle façon ils pouvaient aider le parti à réduire son déficit et à ramasser de l'argent », a dit M. Morselli, l'argentier informel du Parti libéral du Canada, section Québec (PLC-Q), de 2001 à 2002.

M. Morselli n'a pas insisté pour obtenir des contributions plus substantielles, même si la dette du PLC-Q frôlait les trois millions de dollars au lendemain de la campagne-surprise de 2000. Si les publicitaires impliqués dans le programme de commandites ont ar-

rosé le parti avec 800 000 \$ en contributions légales sur une décennie, personne ne l'en a informé. « Mon rôle, c'était de vendre des billets », a dit M. Morselli. Quand on parlait de faire de la sollicitation de fonds, ce n'est jamais arrivé.

Dépeint par Jean Brault et Daniel Dezaïnde comme un des principaux responsables du financement parallèle au sein du PLC-Q, Joe Morselli a nié en bloc avoir pu jouer un rôle d'argentier obscur lors d'un témoignage truffé de contradictions et d'inraisemblances.

Joe Morselli a palpé l'argent comptant de Jean Brault à une seule occasion dans sa vie, une somme

VOIR PAGE A 10: MORSELLI

Neuf femmes défient le pape

Nord-Américaines, elle seront ordonnées prêtres ou diacres au Québec

LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY

C'est au Québec, à l'abri des eaux internationales du golfe du Saint-Laurent, qu'une poignée de femmes a choisi de défier ouvertement l'autorité du pape Benoît XVI. Le 25 juillet prochain, à l'embouchure du golfe, neuf femmes seront ordonnées — certaines prêtres, d'autres diacres — au vu et au su de tous, s'exposant ainsi au jugement de celui qui, alors qu'il n'était encore que le cardinal Joseph Ratzinger, n'avait pas hésité à excommunier les sept femmes à avoir osé commettre pareil outrage sur le Danube, il y a trois ans.

Ces neuf femmes croient profondément en l'Église et à la légitimité de la revendication d'une place en son sein, quitte à pratiquer ce qu'elles appellent une « transgression de conscience » pour y parvenir. Leur but: forcer le débat, explique Aisha S. Taylor, de la Women's Ordination Conference, un organisme international qui soutient l'initiative, sans y prendre part.

L'événement est la suite logique de l'ordination faite en secret par un évêque schismatique en juin 2002 à Passau, tout près du village natal de Benoît XVI. Les neuf femmes en question — des Canadiennes et des Américaines — seront en effet ordonnées prêtres ou simples diacres par deux des sept femmes



Benoît XVI

VOIR PAGE A 10: PAPE

JUSTICE

Québec dit non aux tribunaux islamiques

■ À lire en page A 2

Après la peur, la fierté

Nathalie Simard soutient n'avoir jamais fait chanter Guy Cloutier

PAUL CAUCHON

La peur, la terrible peur de son agresseur et de ne pas être crue. Puis, la fierté, l'immense fierté de pouvoir enfin se libérer de son agresseur et de pouvoir enfin parler.

Nathalie Simard a très souvent répété ces deux mots hier soir. Et ce sont deux sentiments qui résument bien son histoire, telle qu'elle l'a racontée en entrevue exclusive à Paul Arcand sur les ondes de TVA dans ce qui a sûrement été une des émissions les plus écoutées de l'année.

Les téléspectateurs ont pu découvrir une femme très digne, courageuse, affirmée, à des années-lumière de la rose bonbon du Village de Nathalie, l'émission qu'elle animait lorsqu'elle était enfant. Une femme qui a livré un témoignage vibrant sur l'enfermement psychologique qu'un agresseur peut faire subir à un enfant. Et ce fut un témoignage dévastateur pour l'ancien imprésario Guy Cloutier, qui purge actuellement une peine de prison.

Calmement, avec précision mais sans aucun détail

VOIR PAGE A 10: SIMARD



Nathalie Simard

Le Vermont confronté à la peine capitale

L'État n'a pas connu d'exécution depuis 50 ans

Plus canadien qu'américain, le bucolique Vermont? Peut-être, sauf qu'au pays du démocrate Howard Dean, de l'opposition antiguerre et de l'union civile pour les personnes de même sexe, on est actuellement secoué par une affaire judiciaire, aux accents plus texans que vermontois, qui pourrait déboucher sur une condamnation à mort. La cause se trouve à ressusciter le débat sur la peine capitale au Vermont, où la dernière exécution remonte à 1954.

GUY TAILLEFER

« Il a tué brutalement trois personnes en moins de huit heures », affirme Barbara Tuttle, jointe à son domicile de Rutland, dans le centre du Vermont. « A quoi bon la peine de mort si ce n'est pas pour punir un crime aussi violent? »

« Il », c'est Donald Fell, 24 ans, accusé par la justice fédérale d'avoir intercepté une dame de 53 ans, Teresca King, qui

quittait son travail dans sa voiture, et de l'avoir battue à mort, 300 kilomètres plus loin, au bord d'une route de l'État voisin de New York, alors qu'elle priait son agresseur de l'épargner. Crime odieux et multiple. Avant de tuer Mme King, Fell et un complice, mort en prison après son arrestation, avaient, selon la police, poignardé à mort la mère de Fell et le copain de celle-ci pour une histoire de cocaïne.

VOIR PAGE A 10: VERMONT



NEWSCOM

Les opposants à la peine capitale accusent le gouvernement Bush d'avoir, par conviction idéologique, imposé ce procès à un Vermont qui n'en veut pas.

INDEX

Annonces.....B 4	Monde.....A 5
Avis publics ..B 6	Mots croisés ..B 4
Cinéma.....B 3	Nature.....B 5
Décès.....B 4	Resto.....B 7
Éditorial.....A 8	Sports.....B 5
Idées.....A 9	Télévision.....B 2
Météo.....B 7	Week-end.....B 1

7 7813 00068 9

attitude jazz

couleur JAZZ 91,9

Aucune répétition musicale dans la même journée!

Cable Videotron analogique à la fréquence 92.7
Cable Videotron numérique au canal 571
www.couleurjazz.com
Radio Nord Communications en partenariat avec L'Équipe Spectra

LE MONDE

Bagdad veut
mettre au pas la guérillaPlus de 600 postes de contrôle seront établis
dans la ville par 40 000 soldats irakiens

Bagdad — Le gouvernement irakien a annoncé le déploiement de plus de 40 000 soldats à Bagdad dans le cadre d'une vaste opération de sécurité visant à mettre au pas la guérilla, qui a encore tué une dizaine de personnes hier dans la capitale.

Le ministre de la Défense, Sadoun al-Doulaïmi, a précisé que des troupes des ministères de l'Intérieur et de la Défense seraient mobilisées pour cette manœuvre, la plus importante jamais organisée contre des rebelles à Bagdad par les forces de sécurité irakiennes. Les 40 000 soldats irakiens viendront s'ajouter aux 10 000 militaires américains déjà déployés dans la capitale.

Plus de 600 postes de contrôle seront établis dans Bagdad, a précisé Doulaïmi, ajoutant que cette opération était la première phase d'une offensive anti-insurrectionnelle qui, à terme, pourrait couvrir l'ensemble du pays.

« Nous mettrons en place une ceinture de sécurité autour de Bagdad et il sera impossible pour les terroristes de s'y frotter », a affirmé le ministre. Vous assisterez à des mesures de sécurité d'une rigueur sans précédent. Nous ne laisserons aucune place aux terroristes ni à ceux qui les protègent et encouragent le terrorisme en Irak [...]. Nous ferons appliquer la loi par tous les moyens dont nous disposons. »

Le ministre de l'Intérieur, Bayan Djabour, présent à la même conférence de presse, a déclaré que l'opération représentait un changement de stratégie du gouvernement face à l'insurrection.

« Ces opérations ont pour but de faire passer le gouvernement de la défensive à l'offensive », a-t-il dit.

L'annonce de ce déploiement de forces survient alors que l'armée américaine poursuit son opération « Nouveau Marché » dans la province occidentale d'Anbar, bastion de la guérilla irakienne, à la recherche d'activistes, dont le Jordanien Abou Moussab Zarqaoui, l'homme le plus recherché en Irak.

« Nous ferons appliquer la loi par tous les moyens dont nous disposons »

La violence

La campagne d'assassinats de hauts fonctionnaires irakiens lancée par la guérilla a fait une nouvelle victime à Bagdad, le directeur du département des transports au ministère de l'Industrie, Thamer Nemat Ghidane, qui a été abattu par des hommes armés, selon une source du ministère de l'Intérieur.

Seize autres personnes ont été tuées, pour la plupart dans la capitale irakienne.

Dans le cadre de la lutte contre la violence, M. Soulagh a annoncé qu'un neveu du vice-président sunnite Ghazi al-Youari, Ali Abou Dima, était interrogé pour ses liens avec les insurgés.

Deux personnes soupçonnées d'avoir préparé un attentat anti-chiite (cinq morts) commis lundi au sud de Bagdad ont été arrêtées alors que 24 autres personnes accusées de terrorisme ont été interpellées, selon le ministère de la Défense.

Agence France-Presse et Reuters

EN BREF

Nouveau mouvement politique ouzbek

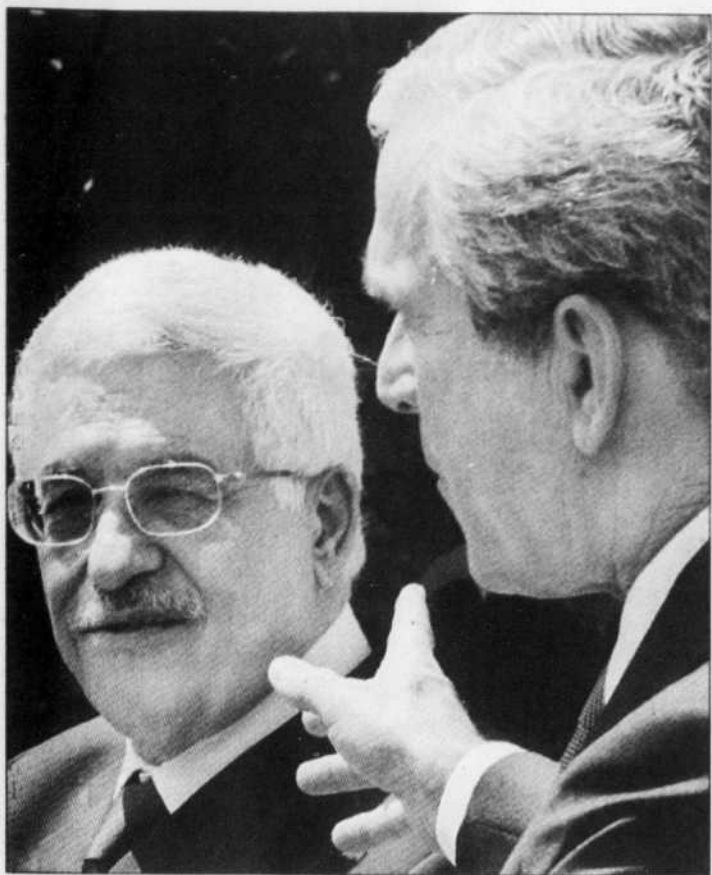
Tachkent — Un nouveau mouvement politique ouzbek, composé d'hommes d'affaires fortunés, exhorte l'autoritaire président Islam Karimov à réformer l'économie moribonde du pays et se présente comme une solution de remplacement modérée, réformatrice et proaméricaine à son gouvernement. Au contraire des partis d'opposition qui luttent avant tout sur le terrain des droits de l'homme, le mouvement Serkouech Ouzbekistonim (Soleil Ouzbékistan) s'intéresse d'abord à l'économie et rêve de placer ses membres aux postes clés du gouvernement pour engager des réformes. « La coalition Serkouech Ouzbekistonim est capable de prendre le relais du gouvernement dès maintenant », assure Sandjar Oumarov, un homme d'affaires de 49 ans, élu mercredi à la tête du mouvement. — AFP

L'Iran à l'OMC?

Genève — L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a approuvé hier l'ouverture de négociations d'adhésion avec l'Iran, les États-Unis ayant levé leur veto au lendemain de l'annonce d'un accord provisoire entre l'Union européenne et Téhéran au sujet du programme nucléaire iranien. Mohammad Reza Alborzi, ambassadeur de l'Iran auprès des Nations unies à Genève, a été invité à une réunion à huis clos du conseil général de l'OMC, dont les 148 États membres prennent leurs décisions par consensus. L'Iran, accusé par Washington de chercher à se doter d'armes atomiques, a accepté mercredi de prolonger le gel de toutes ses activités nucléaires dans le cadre d'un accord avec l'Union européenne, et la levée du veto américain semble la première récompense tangible accordée en retour à Téhéran. — Reuters

Neptune devant le juge

Port-au-Prince — L'ancien premier ministre haïtien Yvon Neptune, emprisonné depuis onze mois sans avoir été inculpé, a finalement comparu devant un juge qui l'a accusé d'implication dans le massacre d'opposants, il y a plus d'un an. Neptune a été emmené mercredi à Saint-Marc, à une centaine de kilomètres au nord de Port-au-Prince, pour y être entendu par le tribunal, pour la première fois depuis son arrestation en juin. La Constitution haïtienne prévoit qu'un suspect doit être présenté à un juge dans les 48 heures suivant son arrestation. En fonction sous l'ex-président Aristide, Neptune est accusé d'avoir orchestré ce que les adversaires d'Aristide ont présenté comme un massacre, le 11 février 2004, à La Syrie, un petit village près de Saint-Marc. — Reuters



Mahmoud Abbas (à gauche) et George W. Bush hier dans les jardins de la Maison-Blanche.

Abbas obtient le soutien de Bush

Washington — Tout en s'assurant du soutien des États-Unis à un État palestinien, Mahmoud Abbas, en visite à Washington, a obtenu hier de George W. Bush une promesse de 50 millions de dollars d'aide aux Palestiniens et une condamnation de toute activité israélienne susceptible de compromettre les négociations sur un accord de paix final, notamment l'extension des colonies juives.

« Je pense que les Palestiniens sont capables de se gouverner eux-mêmes en paix avec leurs voisins. Je pense que les Israéliens bénéficieraient de la présence d'un État palestinien indépendant », a déclaré George W. Bush lors d'une conférence de presse conjointe avec M. Abbas.

Le président américain a annoncé que sa secrétaire d'État, Condoleezza Rice, se rendrait à Jérusalem et à Ramallah pour évoquer avec les dirigeants israéliens et palestiniens le retrait israélien de la bande de Gaza, prévu en août.

« Afin de contribuer au succès du désengagement de Gaza, les États-Unis fourniront à l'Autorité palestinienne 50 millions de dollars destinés à des projets de relogement et d'infrastructures dans la bande de Gaza », a dit Bush. Cette annonce constitue un geste de soutien envers Abbas, qui réclamait une aide directe des Américains et non pas par le truchement d'intermédiaires.

Premier président palestinien à être reçu à Washington depuis 2000, Abbas a prévenu que « le temps est devenu notre pire ennemi. Nous devons mettre fin au conflit israélo-palestinien avant qu'il ne soit trop tard ».

Les États-Unis, qui fournissent chaque année plus de deux milliards de dollars à Israël, soutiennent la démarche pacifique de Mahmoud Abbas envers l'État juif ainsi que sa volonté de mettre en œuvre des réformes et de lutter contre la corruption de l'Autorité palestinienne.

Des craintes

Les Palestiniens craignent toutefois que le démantèlement des colonies de Gaza ne s'accompagne de l'extension de colonies en Cisjordanie, où ils contestent également la construction par Israël d'un mur

censé empêcher les infiltrations de kamikazes palestiniens. Bush soutient le plan de retrait de Gaza et a assuré à Sharon qu'Israël pourrait conserver certaines colonies de Cisjordanie dans le cadre d'un règlement de paix définitif.

En présence d'Abbas, le président américain a toutefois mis en garde Israël contre toute initiative contraire à la Feuille de route, le plan de paix parrainé par un quartet de médiateurs internationaux (États-Unis, Nations unies, Union européenne et Russie) et prévoyant la création d'un État palestinien vivant en paix avec Israël.

« Israël ne devrait prendre aucune initiative contraire aux obligations de la Feuille de route ou compromettant les négociations sur un statut final de Gaza, de la Cisjordanie et de Jérusalem. C'est pourquoi Israël doit démanteler les avant-postes illégaux et arrêter l'extension des colonies », a insisté le président américain.

Bush a également fait part de sa préoccupation quant aux conditions dans lesquelles l'État juif construit son mur de sécurité en Cisjordanie: « La barrière qu'Israël édifie dans le cadre de ses efforts en matière de sécurité doit être une barrière de sécurité et non politique, et son tracé, tout en respectant les besoins en matière de sécurité, doit tenir compte de son impact sur les Palestiniens qui ne sont engagés dans aucune activité terroriste. »

Mahmoud Abbas a pour sa part affirmé souhaiter le succès du retrait israélien de Gaza, décidé par le premier ministre israélien Ariel Sharon et qui doit commencer en août. Cette initiative ne fait toutefois pas partie de la Feuille de route.

« Nous considérons que cela fait partie du processus pour mettre fin à l'occupation. Mais en tant que tel, ce retrait ne doit pas se faire au détriment de la Cisjordanie », a-t-il souligné. Nous devons dès lors entamer des négociations immédiates [après le retrait] sur le statut permanent, a-t-il demandé, indiquant que ces négociations devront notamment porter sur Jérusalem-Est, les réfugiés, les colonies, les frontières, la sécurité et les questions de l'eau.

Agence France-Presse et Reuters

Pretoria change de nom

Bloemfontein — Le Conseil des noms géographiques sud-africain (SAGNC) a émis hier un avis favorable au changement de nom de la capitale administrative du pays, Pretoria, en Tshwane, nom du fils d'un ancien chef de tribu, a annoncé son président Tommy Ntsewa. « L'approbation pour recommandation au ministre de l'enregis-

triment de la ville de Tshwane a été obtenue après des délibérations approfondies et l'examen de la demande », a déclaré M. Ntsewa.

L'avis du SAGNC sur le changement de nom de Pretoria en Tshwane n'est qu'une recommandation au ministre des Arts et de la Culture, Pallo Jordan, auquel appartient la décision ultime. — AFP

82,9 % des électeurs auraient approuvé l'amendement constitutionnel

Égypte : la réforme électorale est adoptée

L'opposition conteste la validité du référendum

AMIL KHAN

Le Caire — Le gouvernement égyptien a annoncé hier que 82,9 % d'électeurs ont approuvé, par référendum, un amendement constitutionnel instituant un mode de scrutin présidentiel direct à candidatures multiples, ce que conteste l'opposition au président Hosni Moubarak.

Le taux de participation s'est élevé à 53,6 % des électeurs inscrits, a fait savoir le ministre de l'Intérieur, Habib el Adli, lors d'une conférence de presse.

Ce nouveau mode de scrutin impose aux partis politiques reconnus, s'ils souhaitent présenter un candidat à la présidentielle, d'obtenir au préalable 5 % des sièges dans les deux Chambres du Parlement. Les candidats indépendants devraient quant à eux s'assurer l'appui de 65 des 444 députés élus à la Chambre basse, qui est dominée à 90 % par le Parti national démocrate (PND) de Moubarak.

Ce mode de scrutin remplacera, dès la prochaine présidentielle de septembre, le système de référendums sur un seul candidat désigné par le Parlement.

Les dirigeants de l'opposition avaient appelé au boycottage du scrutin et rejeté l'amendement constitutionnel, qui, selon eux, pose des conditions très contraignantes aux candidats indépendants souhaitant entrer en lice face au président Hosni Mouba-

rak, 77 ans, qui se prépare à briguer un cinquième mandat présidentiel en septembre.

L'opposition a accusé hier le gouvernement d'avoir gonflé les chiffres de la participation. « Ce taux de participation est impossible, a ainsi déclaré Gamila Ismail, porte-parole du parti d'opposition Ghad. Il semble que les chiffres aient été multipliés par cinq. »

Mohamed Habib, numéro deux des Frères musulmans, qui s'étaient joints à l'appel au boycottage, doutait aussi des chiffres officiels: « Je ne pense pas que ce taux soit possible. Nous savons que de 5 à 10 % des gens, tout au plus, sont allés voter. »

Les journalistes qui se sont rendus mercredi dans des bureaux de vote n'ont vu aucune file d'attente et seulement quelques poignées d'électeurs.

En de nombreux endroits, les administrations et les entreprises publiques avaient affrété des autocars pour acheminer leurs employés jusqu'aux urnes.

Le journal du parti d'opposition, *Wafiq*, a pour sa part rapporté que certains de ses journalistes avaient réussi à se glisser parmi un groupe de sympathisants du PND et qu'ils avaient ainsi pu voter dans huit bureaux de vote différents, où leur identité n'a pas été contrôlée par les assesseurs. D'autres Égyptiens affirment n'avoir pas pu voter car ils ne figuraient pas sur les listes électorales.

Agence France-Presse et Reuters

Bolton à l'Onu : le suspense persiste

Washington — La confirmation par le Sénat américain du très controversé John Bolton au poste d'ambassadeur à l'Onu devra attendre jusqu'au 7 juin au moins après un nouveau délai imposé hier à la Maison Blanche par les démocrates qui réclament des informations supplémentaires sur le candidat.

Après l'annonce le 7 mars dernier de la nomination de M. Bolton à l'ONU par la Maison Blanche, ce retard dans le processus de confirmation représente un nouveau camouflet pour l'administration Bush qui ne parvient pas à imposer son candidat, cinq mois après la démission du précédent ambassadeur américain à l'ONU John Danforth.

Les sénateurs démocrates ont obtenu par un vote de 42 voix contre 56 un délai jusqu'au 7 juin pour recevoir un supplément d'in-

formation sur M. Bolton qu'ils réclament à la Maison Blanche.

Or, ils devaient réunir au moins 41 voix pour obtenir ce délai et ainsi empêcher la tenue d'un vote de confirmation dès jeudi soir.

Les sénateurs démocrates ont souligné qu'il allait leur permettre de faire pression sur l'administration Bush pour obtenir des documents au sujet de M. Bolton, sous-secrétaire d'État au désarmement, considéré comme l'un des chefs de file des « faucons » unilatéralistes au sein du gouvernement américain.

Ils réclament notamment la publication d'un compte rendu d'audition parlementaire écrit par M. Bolton au sujet d'éventuelles tentatives syriennes de se procurer des armes de destruction massive.

Agence France-Presse



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

À MONTRÉAL

REFERENDUM

Les Français inscrits dans le centre de vote de Montréal se prononceront sur la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe, lors du scrutin qui aura lieu au Québec, comme sur l'ensemble du continent américain, le samedi 28 mai 2005 de 8 h à 20 h, au Collège Stanislas, 760 Dollard, Outremont.

Pour tout citoyen français, voter est un droit mais aussi un devoir civique.

A l'occasion de ce référendum, M. Michel BARNIER, Ministre des Affaires étrangères, adresse une lettre aux Français établis hors de France, afin de les informer des modalités de vote mises en œuvre à l'étranger.

Les Français sont invités à en prendre connaissance sur le site internet du Consulat Général de France à Montréal à l'adresse suivante:

www.consulfrance-montreal.org

ENCARTÉ CE SAMEDI DANS VOTRE QUOTIDIEN

Le guide des
Découvrez **Vacances** au Québec

POUR DES IDÉES DE VACANCES ET DE SORTIES

ACTUALITÉS

SIMARD

SUIVE DE LA PAGE 1

scabreux. Nathalie Simard a raconté l'emprise graduelle que Guy Cloutier a exercée sur sa vie, le contrôle qu'il a exercé sur sa vie professionnelle, personnelle et sexuelle. En commençant par la première agression sexuelle dans une voiture, à 11 ans. «Je ne savais pas comment réagir, j'avais peur de le décevoir», a-t-elle dit.

Contrôlant à l'extrême, Guy Cloutier voulait «tout m'apprendre sur la sexualité», a-t-elle affirmé. Des agressions répétées sans arrêt, de deux à trois fois par semaine, pendant des années, avec quelques moments de violence où il la prenait à la gorge. Et après les agressions? «Il quittait... C'était le silence... Et moi, je pleurais.»

Pourquoi ne pas l'avoir dénoncé plus tôt? «J'avais trop peur, j'avais peur des répercussions... Mes parents avaient sa confiance, ajoutait-elle plus tard. C'est un délinquant mais qui savait très bien ce qu'il faisait, qui était très capable d'enjôler les gens et de faire croire autre chose.»

Et la culpabilité: le mot est revenu souvent dans la bouche de Nathalie Simard, ainsi que l'impression que c'était sa propre faute plutôt que celle de son agresseur.

Nathalie Simard a soutenu que personne n'était au courant de ce qui se passait. Mais quand Arcand lui a demandé si la femme de Guy Cloutier pouvait se douter de quelque chose, elle a visiblement été mal à l'aise. «Je ne peux pas parler à sa place, c'est difficile...»

Lorsque les violents ont cessé, les agressions verbales et le dénigrement ont rapidement pris le relais. Guy Cloutier l'humiliait, la traitait de grosse.

Nathalie Simard a soutenu ne jamais avoir fait de chantage à Guy Cloutier pour obtenir de l'argent en échange de son silence. «Je ne suis pas comme ça, je ne suis pas une personne méchante, j'étais sous son emprise.»

Ce rapport entre l'argent et le contrôle exercé par Guy Cloutier a été exploré lors de l'émission. Comme Guy Cloutier lui avait toujours fourni du travail depuis qu'elle était toute petite, «j'avais la conviction que j'allais travailler et que j'allais le rembourser. Il me promettait du travail, et j'avais besoin de m'accomplir comme être humain. Depuis que j'étais toute petite, j'avais appris à travailler et à m'extérioriser. Et, tout à coup, je n'avais plus le physique de l'emploi...» On comprend donc qu'en lui fournissant de l'argent Guy Cloutier la maintenait dans la dépendance.

Elle a donc raconté avoir demandé du travail au bureau de Guy Cloutier pour se réaliser en tant qu'adulte, «pour donner un exemple à ma fille», mais en pure perte.

Enfermée dans son silence et dans sa maison, elle craignait de «passer pour une folle» en dénonçant son agresseur. A sa grande surprise, les policiers l'ont aidée, des policiers pour lesquels elle n'a que de bons mots.

Interrogée à savoir si Guy Cloutier regrette ses gestes, elle a eu ces mots durs: «Non, je pense qu'il a eu peur que sa vie soit détruite... Des remords, il aurait dû en avoir après la première agression. Ça a duré sept ans de temps.» Elle admet avoir été en amour avec son agresseur vers 16-17 ans. «J'ai honte de ça... C'est dégueulasse tout ce qu'il a fait... mais je pensais qu'il était amoureux de moi.»

La sentence imposée à Guy Cloutier ne lui redonnera pas sa vie de petite fille, a-t-elle dit, mais «il y a une justice, et j'en suis fière.»

Ses relations avec les hommes ont été très difficiles par la suite, bien sûr, et devant Paul Arcand l'émotion a monté lorsqu'elle a expliqué qu'elle souhaite «rencontrer un jour quelqu'un de bien... je crois encore en l'amour, je crois encore qu'il y a quelqu'un qui est là pour moi...»

L'entrevue s'est terminée par un appel aux victimes pour qu'elles brisent le silence, Nathalie Simard s'adressant à la caméra pour convaincre toutes ces femmes qui ont été des enfants agressés de parler. «Je veux qu'on brise le silence. Le silence donne une protection extraordinaire aux pédophiles.» Ce sera un moment de télévision dont on risque de parler longtemps.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 8858, Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

MORSELLI

En raison de l'amitié inébranlable qu'il voue à «l'honorable Gagliano», décrit comme «le pape» du parti au Québec, Joe Morselli jouissait d'une réputation d'homme d'influence

SUIVE DE LA PAGE 1

de 5000 \$ destinée à la campagne municipale de Benoit Corbeil et qui n'est jamais arrivée à destination. M. Morselli, un ami de M. Corbeil, a pris livraison d'une enveloppe gonflée de billets de 50 \$ chez Groupaction sans en souffler mot à personne. Comme il avait déjà englouti une part de ses économies personnelles dans la campagne de M. Corbeil sous la bannière de Vision Montréal, en 2001, il a tout simplement gardé l'argent pour lui, et lui seul.

À la toute fin de son témoignage, M. Morselli a toutefois reconnu avoir fait des dons en liquide à des candidats à plusieurs reprises lors de sa longue participation aux rouages de la machine politique sur la scène municipale, provinciale, avec les libéraux de Robert Bourassa, et fédérale, chez les conservateurs de Brian Mulroney et les libéraux de Jean Chrétien. «J'ai toujours accepté le cash», a-t-il lancé. «Quand on allait rencontrer un candidat dans son petit local d'élection [...], je vous assure que la chose la plus bienvenue, c'était toujours un petit montant de cash pour payer les différents pizzas, beignes, cafés, pour les bénévoles.»

Le «script» de Brault

M. Morselli a été propulsé à la vice-présidence de la commission des finances du PLC-Q à l'instigation de son vieil ami Alfonso Gagliano à compter de 2001 jusqu'au catapultage de l'ex-ministre des Travaux publics au Danemark, en janvier 2002.

À ce titre, Jean Brault a été un de ses principaux interlocuteurs, encore et toujours chez Frank, où même l'actuel premier ministre, Paul Martin, lui a fait l'honneur d'une visite.

Selon M. Morselli, le publicitaire se plaignait de difficultés ou de retards dans l'obtention de ses contrats de commandite. En raison de l'amitié inébranlable qu'il voue à «l'honorable Gagliano», décrit comme «le pape» du parti au Québec, Joe Morselli jouissait d'une réputation d'homme d'influence.

Homme intègre, Joe Morselli s'est permis de faire jouer ses entrées au cabinet du ministre Gagliano une seule fois afin de permettre à son ami Jacques Corriveau de retrouver deux commandites perdues de 20 000 \$ pour des événements culturels qui lui tenaient à cœur.

M. Morselli n'est cependant pas intervenu auprès du ministre Gagliano en faveur de Jean Brault. Du liquide?

Outre les 5000 \$, il n'en a pas reçu. Jean Brault ment quand il dit avoir livré 25 000 \$ à M. Morselli lors du cocktail de Noël de 2001, 50 000 \$ pour retarder un appel d'offres du ministère de la Justice et 25 000 \$ pour le salaire de Beryl Wajsmann.

Dans un communiqué remis à la presse, écorchée au passage pour lui avoir «volé son intégrité», Joe Morselli accuse Jean Brault d'avoir tissé une fiction digne d'un film de Francis Ford Coppola, le réalisateur du Parrain, avec un «honnête homme d'affaires» dans le rôle du vil mafieux. M. Morselli n'a pas pu exprimer son opinion au sujet de Jean Brault dans son témoignage, le commissaire John Gomery lui ayant interdit de mélanger les impressions avec les faits lors d'un virulent échange où la pression a monté chez les deux hommes.

Le ton a été beaucoup plus courtois en matinée hier lorsque M. Morselli a répondu aux ragots sur ses origines. «Je suis né en 1939 dans le coin nord-est de l'Italie. Il n'y a pas de groupe parrain qui arrive de cette région-là. Je suis vénitien, fier de l'être», a-t-il dit, suscitant une vive réplique dont le commissaire Gomery a le secret. «C'est très loin de la Sicile, disons.»

Si j'avais un bâton...

S'il avait mis la main sur un bâton lors de sa fameuse engueulade avec Daniel Dezaïnde, en juillet 2001, Joe Morselli l'aurait frappé.

L'ex-directeur général du PLC-Q était ouvertement raciste et antisémite, a accusé M. Morselli. Il en a obtenu la confirmation lors du renvoi de son bras droit, le collecteur de fonds d'origine juive Beryl Wajsmann. Selon M. Morselli, Dezaïnde lui a expliqué la décision en ces termes: «On a réussi à se débarrasser d'un Juif et on va se débarrasser de tous les autres multicolores aussi.»

Joe Morselli a piqué une sainte colère, au point où Daniel Dezaïnde craint toujours pour sa sécurité quatre ans après les faits. «Oui, j'ai perdu mon calme et ma pression a monté, c'est sûr et certain. Si j'avais eu un bâton, je l'aurais frappé. Est-ce que je lui ai dit: "C'est la guerre"? Fort probablement.»

M. Morselli associe à l'arrivée de Daniel Dezaïnde au PLC-Q le début de «la fronde» contre Alfonso Gagliano et ses fidèles associés, ce qui, en définitive, a mené à l'implosion des carrières politiques de ces vieux amis de Saint-Léonard.

Le Devoir

VERMONT

«Nous avons donné des brûlements d'estomac à Bush. Nous avons approuvé l'union civile pour les homosexuels, la guerre en Irak demeure ici extrêmement impopulaire et nous avons été un des trois États dont la législature a voté une résolution s'opposant au Patriot Act.»

SUIVE DE LA PAGE 1

Barbara Tuttle, c'est la sœur de Teressa, qui fait plusieurs jours par semaine la route depuis Rutland jusqu'au palais de justice de Burlington en compagnie de membres de sa famille pour assister au processus de sélection des jurés, amorcé début mai, en vue du procès qui doit s'ouvrir le 20 juin prochain. «Nous faisons tout ce que nous pouvons pour qu'il soit condamné.»

Le Vermont est dans une situation bizarre: voici un État qui a banni de facto la peine de mort dans les années 50 mais qui doit maintenant accueillir la tenue d'un procès réclamé par le département américain de la Justice au nom de la loi fédérale sur la peine capitale.

Personne n'a été exécuté au Vermont depuis la condamnation de deux meurtriers à la chaise électrique en 1954. La dernière fois qu'une condamnation à la peine capitale — plus tard commuée — y a été prononcée remonte à 1957. Le Vermont a définitivement bifé de sa législation sa loi sur la peine de mort en 1987. En fait, le Connecticut est le seul État de la Nouvelle-Angleterre qui abrite des prisonniers en instance d'exécution.

Tout ceci fait du cas Fell «une cause absolument extraordinaire», affirme le professeur Michael Mello, qui ne se prive d'ailleurs pas de le décortiquer avec ses étudiants du Vermont Law School. D'abord pour toutes les questions humaines et morales, inévitablement déchirantes, qu'il soulève dans un État considéré comme l'un des plus libéraux et des plus progressistes aux États-Unis. «C'est une grosse anomalie pour le Vermont», dit M. Mello, qui a défendu dans le sud du pays des accusés qui encouraient la peine capitale. «Ici, on n'est pas en Floride ou au Texas, où des centaines de personnes attendent leur tour dans les couloirs de la mort.»

Lecture politique

Ensuite parce que les rebondissements judiciaires de cette cause appellent une lecture politique en vertu de laquelle les opposants à la peine capitale accusent le gouvernement Bush d'avoir, par conviction idéologique, imposé ce procès à un Vermont qui n'en veut pas.

«Il est clair que le gouvernement fédéral impose un système de justice que nous avons rejeté», affirme Allen Gilbert, directeur local de l'American Civil Liberties Union (ACLU).

Après le crime, commis en novembre 2000, l'ancien procureur en chef fédéral dans l'État du Vermont, Peter Hall, avait recommandé au département de la Justice, alors sous la responsabilité du secrétaire John Ashcroft, de ne pas exiger la peine de mort, en partie parce que l'État ne l'avait pas appliquée depuis 50 ans. Arguant la nature du crime et le fait qu'il a été commis dans deux États, Washington a insisté pour que la peine capitale soit réclamée. Ce qui fut fait.

Pourquoi tant d'insistance? Pour M. Gilbert, l'administration du président George W. Bush cherche d'évidence à étendre le recours à la peine de mort à la grandeur du pays, y compris dans les 12 États américains qui ne l'appliquent pas. «Ils estiment que si vous commettez au Vermont un crime fédéral qui mérite la mort, vous devriez être susceptible de le payer de votre vie, comme si vous étiez en Floride ou en Virginie.»

Dans le cas précis du Vermont, pense M. Mello, il pourrait aussi y avoir l'intention maligne de la part de Washington de lui casser les pieds. «Nous avons donné des brûlements d'estomac à Bush. Nous avons approuvé l'union civile pour les homosexuels, la guerre en Irak demeure ici extrêmement impopulaire et nous avons été un des trois États dont la législature a voté une résolution s'opposant au Patriot Act [la loi antiterroriste américaine, adoptée au lendemain des attentats du 11 septembre]. Ils [la Maison-Blanche] sont fatigués d'entendre parler du Vermont et n'ont pas pu résister à la tentation de nous emmerder magistralement.»

Avec le résultat, souligne M. Gilbert, que l'État et sa population se trouvent jetés dans une situation pour laquelle ils ne sont pas du tout préparés. M. Mello acquiesce, mais non sans juger que l'occasion est donnée aux gens de réfléchir à une situation à laquelle ils n'ont jamais été confrontés. «C'est un moment unique d'enseignement», dit-il. Comme si le procès de Donald Fell allait aussi être celui de la peine de mort au Vermont.

Enseignement

L'affaire donne déjà lieu à un premier enseignement alors que la sélection du jury va bon train, contre toute attente. «Ce que le Vermont semble découvrir», constate le journaliste John Dillon, qui couvre la nouvelle pour Vermont Public Radio, c'est qu'il n'est peut-être pas aussi opposé à la peine de mort qu'on le croit.» On s'attendait à ce qu'il soit difficile de former un pool de candidats-jurés capables d'envisager l'imposition de la peine de mort dans certaines circonstances. Ce n'est pas le cas. La sélection se déroule si rondement que le début du procès a été devancé de deux semaines.

«Une des leçons qui ressortent du choix des jurés, c'est qu'il y a vraiment une dichotomie entre les Vermontois ordinaires et... les gens comme moi», dit encore le spécialiste Mello. «Il est trop facile de prendre l'opposition générale des législateurs, des médias et des intellectuels à la peine de mort pour l'opposition de l'ensemble de la population.» L'opinion publique, affirme-t-il, n'est pas moins divisée au Vermont qu'à l'échelle nationale.

Barbara Tuttle, qui appartient à une Église évangéliste, dit avoir reçu, sans l'avoir sollicitée, une pétition de 3000 signatures à l'appui du rétablissement de la peine capitale. Elle aussi signale cette dichotomie. Au bout du fil, elle défend sur un ton presque avenant la valeur dissuasive de la peine de mort. Non, ce n'est pas par vengeance qu'elle et la famille veulent voir Donald Fell exécuté, c'est simplement pour que justice soit faite. Et puis, non, «l'enfermer pour toujours» ne lui paraîtrait pas suffisant. «Le mot clé, ici, c'est "vie", dit Mme Tuttle. Il continue à vivre, Teressa, non. Il continue à manger, à regarder la télé, à recevoir des visiteurs... Pour visiter ma sœur, il faut aller au cimetière.»

Condamné à mort, Fell serait exécuté par injection létale dans une prison fédérale de l'Indiana. Ce qui ne se produirait pas avant une dizaine d'années, le temps d'épuiser tous les recours.

Le Devoir

PAPE

SUIVE DE LA PAGE 1

qui avaient alors essayé le courroux du cardinal Ratzinger. Mais cette fois-ci, les évêques Gisela Forster (Allemagne) et Marie-Christine Mayr-Lumetzberger (Autriche) n'ont pas l'intention de rester dans l'ombre.

Les deux femmes vont procéder devant Dieu et les hommes depuis un bateau qui naviguera dans les eaux internationales, une façon pour elles d'illustrer la précarité de la situation des militantes, qui protestent contre la discrimination sexiste au sein de l'Église catholique. Quitte à ce que leurs nouvelles recrues soient aussitôt excommuniées elles aussi.

«Il y a de fortes chances que les femmes soient excommuniées par la suite, mais nous n'en sommes pas certaines. C'est Ratzinger qui, dans la semaine suivant leur ordination, avait demandé et obtenu l'excommunication des sept femmes du Danube. Nous avons donc très hâte de voir comment il réagira maintenant qu'il a été élu pape», a expliqué Aisha S. Taylor.

Pour ce faire, les évêques Forster et Mayr-Lumetzberger ont fondé un séminaire clandestin afin de former les aspirantes prêtres selon les préceptes, rites et procédures propres au Vatican. Leur but est de ne pas déroger d'un poil de la doctrine catholique romaine afin de conférer une aura de légitimité inattaquable à leur démarche. Le tout dans l'espoir de voir reconnaître leur engagement sans failles par Rome.

Même si les évêques Forster et Mayr-Lumetzberger ont officiellement été excommuniées, elles affirment avoir l'autorité nécessaire pour ordonner à leur tour des femmes prêtres et évêques. «Tout a été vérifié juridiquement. Notre ordination a été entièrement documentée par un notaire autrichien», assure M^{re} Forster dans un communiqué à paraître et dont Le Devoir a obtenu copie.

La directrice du séminaire, Patricia Fresen (Afrique du Sud), est ravie de constater à quel point cette initiative a pu toucher les femmes du monde. «La réponse a dépassé nos espérances, à la fois en Europe et en Amérique du Nord», se félicite-t-elle dans ce même document. Les appelées qui gagnent le Mouvement du Danube le font d'abord parce qu'elles veulent demeurer au sein de l'Église, explique Mme Fresen. «Spirituellement coincées entre la tradition catholique qu'elles affectionnent et leur vision prophétique de ce que devrait vraiment être l'Église, plusieurs femmes rejettent l'idée d'une ordination alternative faite sous le parapluie d'une organisation qui ne serait pas catholique romaine.»

Pas question pour ces femmes, donc, de créer une nouvelle Église parallèle. Elles veulent simplement «ouvrir une porte à une nouvelle vague de femmes qui désirent être ordonnées selon la tradition catholique romaine», explique la coordonnatrice de l'ordination qui aura lieu sur le Saint-Laurent cet été, Judith A. Johnson, dans ce même communiqué.

Les neuf femmes qui seront ordonnées à cette occasion constituent la première vague de «filles» du Mouvement du Danube à déferler sur l'Amérique du Nord. En Europe, aux États-Unis et au Canada, une cinquantaine de femmes seraient prêtes à emboîter le pas aux doyennes du Danube.

Geneviève Beney, 56 ans, résidant à Gard, en France, ouvrira le bal le 2 juillet prochain à Lyon dans un geste symbolique destiné à «faire évoluer l'Église catholique romaine. Il ne s'agit pas d'un acte de rupture par rapport à l'Église mais simplement d'une volonté de dire qu'il faut que notre Église soit plus en phase avec son temps», a-t-elle expliqué hier à l'Associated Press.

Mariée et sans enfant, Geneviève Beney a été ordonnée diacre l'an dernier par les deux artisanes du Mouvement du Danube en compagnie de six autres femmes. Et elle est bien déterminée aujourd'hui à aller plus loin en étant ordonnée prêtre, malgré les risques d'une excommunication, tout à fait réels. «Depuis Vatican II, le débat sur l'ordination des femmes existe, mais il n'a jamais abouti, a-t-elle raconté. Nous avons donc décidé de faire un acte symbolique et non violent pour essayer de faire avancer les choses.»

Pour Judith Johnson, il est clair qu'il s'agit d'une stratégie porteuse. «La première étape consistait à préserver notre héritage et notre tradition catholiques sans quitter l'Église mais en amorçant son renouveau. Ce parcours nous appartient à toutes. En Amérique du Nord, il commencera en juillet 2005, sur la voie maritime du Saint-Laurent.» L'arrivée prochaine de ce mouvement en sol nord-américain n'avait pas été portée à la connaissance de l'archevêché de Montréal. Hier, personne n'a été en mesure de commenter cette nouvelle, qui place le Québec au centre d'un débat qui s'annonce pour le moins houleux.

Le Devoir

Avec l'Associated Press

Le Festival d'été rajeunit sa programmation

ISABELLE PORTER

De Corneille à Bénabar en passant par la mégafête des Cowboys Fringants, Daniel Lanois, Calexico et Billy Talent, le Festival d'été de Québec propose une programmation relevée et rajeunie.

Une nouvelle génération d'interprètes a repris le flambeau des grands shows extérieurs. Avec les Trois Accords, Corneille, Isabelle Boulay, les Cowboys Fringants et leurs invités, le festival, qui se déroulera du 7 au 17 juillet, se paye les jeunes artistes québécois les plus populaires du moment.

La soirée de clôture sur les plaines d'Abraham échoit d'ailleurs au grand spectacle que les Cowboys Fringants promèneront cet été en compagnie de Dumas, Loco Locass, les Zapartistes, Mononc' Serge, Stephen Faulkner et al. Signe que les temps changent à plus d'un égard, l'événement sera payant, ce qui constitue une première dans l'histoire du festival.

Fred Fortin, Lhasa de Sela, Pierre Lapointe, Dobaroc, les Breastfeeders seront là eux aussi, pour la plupart à la place d'Youville, où on présentera des concerts dès le début de l'après-midi.

Du côté français, on nous réserve Bénabar pour la soirée du 14 juillet. Dans un style plus sombre mais encore plus riche, on propose le même soir un spectacle en salle de la chanteuse Keren Ann. Le festival a également invité Charlië Couture, Mouss & Hakim (anciens de Zebda), le duo J. P. Natif & Albin de la Simone et la formation Gwawa Diffusion.

Le festival ramène aussi ses habitués. On se serait peut-être passé d'une énième visite de Rachid Taha, mais qui osera se plaindre du retour de Daniel Lanois? On se vante d'offrir ZZ Top en exclusivité ou encore le bluesman anglais John Mayall, qui fera la première partie d'Offenbach sur les plaines. Avis aux curieux: on annonce aussi la vieille formation punk The New York Dolls et même la résurrection des Secrétaires volantes, de Québec.